



# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RUISSEAU « BILLERON »**

**Siège** : Mairie de Maizières-lès-Metz -  
BP 30240 - 57282 MAIZIERES-LES-METZ CEDEX  
Téléphone : 03.87.80.44.31 - Télécopie : 03.87.51.77.16

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 21 février 2023 sous la présidence de Monsieur Maurice LEONARD**

### **Etaient présents :**

Messieurs AQUILINA, FREYBURGER, LEONARD, POLLO, WAGNER et WEINBERG, représentant la Communauté de Communes Rives de Moselle,  
Madame SPANIER et Messieurs FAVIER, HEISER, MEOCCI et MULLER, représentant la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

### **Absents excusés :**

M. DELON, Receveur du Syndicat,  
MME VALAO, Agent du Service des Finances, des Marchés Publics et de Moyens de la mairie de Maizières-lès-Metz  
M. MORIN, Directeur Général des Services de la ville de Maizières-lès-Metz ;  
M. WROBEL, représentant la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

### **Assistait également :**

M. RAJECKI, Technicien de rivière mis à la disposition du Syndicat Mixte d'Etudes d'Entretien et d'Aménagement du ruisseau Billeron.

### **Secrétaire de séance :**

MME MIZON, Chef du Service des Finances, des Marchés Publics et de Moyens de la mairie de Maizières-lès-Metz.

**Date de convocation : 14 février 2023**

**Nombre de membres en exercice : 12**

**Nombre de membres présents : 11**

**Nombre d'absents : 1**

### **Début de la séance 18h10**

---

Madame MIZON est désignée secrétaire de séance.

## Point 1 – Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Maurice LEONARD, Président, invite les membres à procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022, qui leur a été transmis par email le 23 novembre 2022. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## Point 2– Débat d'Orientation Budgétaire :

Monsieur Maurice LEONARD, Président, a procédé à la présentation du Rapport d'orientations budgétaires.

En vertu de l'article 107 de la loi n°95-125 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les collectivités de plus de 10 000 habitants doivent tenir en séance du Conseil un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ces dispositions ont été codifiées à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Celles-ci s'appliquent aux syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale en application de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit présenter, le cas échéant, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel ; il en est pris acte de par une délibération spécifique soumise au contrôle de légalité. Ce débat fait l'objet d'une publication dans les conditions fixées par le Décret **n°2016-841 du 24 juin 2016**.

## I Présentation du Syndicat et éléments de contexte

Le Syndicat mixte d'études, d'entretien et d'aménagement du ruisseau Billeron a été créé par arrêté préfectoral le 2 juillet 1968. Il regroupe la Communauté de Communes Rives de Moselle ainsi que la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Compétent sur environ 15 kilomètres de ruisseau, il intervient dans le cadre des compétences définies à l'article L.211-7 du code de l'environnement et des missions détaillées dans ses statuts.

Il a ainsi pour objet l'aménagement et l'entretien du ruisseau Billeron, de ses affluents et anciens lits en lieu et place des riverains, y compris sur son tronçon qui prend nom « Canal du Moulin » sur le territoire de la commune d'Hauconcourt.

Sa finalité est ainsi la défense contre les inondations, la sauvegarde de la salubrité du cours d'eau, la création et l'aménagement ou la suppression d'ouvrages d'intérêt intercommunal.

## II Rétrospective 2022

Le total des prévisions s'équilibrait en dépenses et en recettes de la manière suivante :

\* Section de fonctionnement : **337 389 euros**

\* Section d'investissement : **138 709,50 euros**

### Dépenses d'investissement :

Celles-ci ont été exécutées à hauteur de 85 606,97 euros qui correspondent au remboursement du capital de la dette contractée en 2009 pour les travaux de renaturation du Billeron, via un emprunt d'une durée de 15 ans.

### Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement étaient prévues à hauteur de 138 709,50 euros et ont été réalisées à hauteur de 82 120,17 euros.

Elles sont composées de la recette réelle suivante :

- excédents de fonctionnement capitalisés pour 51 102,50 euros (article 1068)

et de la recette d'ordre suivante :

- la dotation aux amortissements pour un montant de 31 017,67 euros (chapitre 040)

### Solde d'exécution de la section d'investissement :

Il résulte des opérations d'investissement vues ci-dessus et du résultat antérieur déficitaire de 51 102,50 € un nouveau solde déficitaire de 54 589,30 €.

<b>ESTIMATION DES RESULTATS 2022 SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de l'exercice	- 3 486.80 euros
Résultat antérieur	- 51 102,50 euros
<b>Nouveau résultat d'investissement</b>	<b>- 54 589,30 euros</b>

### Dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement enregistre un ordonnancement des dépenses de 89 775,70 euros.

Cette somme inclut le règlement de divers travaux d'entretien (20 938,80 euros) :

- 1 000,80 euros ont été mobilisés pour réaliser l'abattage de saules dépéris, le débitage de bois et des branches et l'évacuation de déchets dans le secteur de Leclerc Hauconcourt,
- L'abattage de la cépée de saule située à l'arrière de la Maison de retraite à Maizières-lès-Metz a été entrepris pour 702 euros,
- L'entretien du lit du ruisseau Billeron a été réalisé sur diverses portions du cours d'eau pour un coût de 17 460 euros : à Marange-Silvange à proximité du terrain de football de part et d'autre du pont du stade, à Maizières-lès-Metz au niveau du centre commercial Leclerc, à Bronvaux et le long de la 2x2 voies vers le fond du lotissement « Les 4 chemins ».
- Une opération de reprise d'un talus et d'un accotement a été réalisée à Hauconcourt pour un montant de 1776 euros, nécessitant un dessouchage et la dépose et repose d'une glissière.

Le solde des dépenses est lié aux dépenses récurrentes qui comprennent les indemnités et cotisations retraites des élus (17 318,67 euros), les salaires et cotisations payés au titre de l'administration du comité du syndicat (9 300,35 euros), les frais d'assurances (2 367,70 euros), les charges financières afférentes à l'emprunt (8 830,05 euros), l'amortissement des travaux de renaturation du ruisseau (31 017,67 euros) ainsi que les frais issus de la mise en place du prélèvement à la source (2,46 euros).

Le chapitre 023, qui consiste en l'inscription d'un virement à la section d'investissement pour 53 103 euros au budget primitif 2022, ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement enregistrées, d'un montant de 175 926,32 euros, sont constituées des versements des communautés de communes membres, destinés au financement de notre syndicat (175 925,62 euros - article 74751) et de 0.70 euros (autres produits divers de gestion courante liés à la mise en place du Prélèvement à la source - article 7588.)

Résultat de fonctionnement :

Il résulte des opérations de fonctionnement vues ci-dessus et du résultat antérieur de 146 787,03 euros un nouveau solde excédentaire de 232 937,65 euros.

<b>ESTIMATION DES RESULTATS 2022 SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice	86 150,62 euros
Résultat antérieur	146 787,03 euros
<b>Nouveau résultat de fonctionnement</b>	<b>232 937,65 euros</b>

Structure et gestion de la dette :

Le Syndicat a souscrit à un emprunt pour un montant de de 1 049 000 € en 2009 et ce, pour une durée de 15 ans. Il s'éteindra donc le 25/09/2024.

Le niveau d'endettement du Syndicat :

Année	Prêteur	Durée en année	Type Taux	Taux actuariel	Date 1ère année intérêt	Date 1ère année amortissement
2009	CELN- CAISSE d'EPARGNE	15	Fixe	4,26%	25/09/09	25/12/09

Capital	Encours au 01/01/2023	ICNE	Intérêt	Amortissement	Annuité
1 049 000 €	158 651,59 €	40,30 €	5 244,89 €	89 241,83 €	94 486,72 €

**III Perspectives 2023 :**

La préservation des secteurs et des compartiments les moins dégradés reste la priorité dans l'amélioration globale du milieu physique du ruisseau du Billeron.

Ainsi, dans les prochaines années, il conviendra de maintenir sur la majorité du cours d'eau la naturalité des berges en entretenant de façon douce la ripisylve en place. Ce maintien de la naturalité va passer par le développement de deux strates arborescentes avec une coupe en têtards des saules exploités et un maintien du sous-étage lors de la coupe éventuelle d'arbres arrivés à maturité, permettant ainsi de

lutter contre les roseaux et d'assurer une libre circulation du fil d'eau.

Afin d'assurer les petites opérations d'entretien courant tel que l'entretien des berges ou la suppression d'embâcles une provision de 10 000 euros est prévue.

De plus, au cours de l'année 2023, il semble opportun de lancer une étude diagnostique pour dresser le bilan environnemental du ruisseau. En effet, la dernière étude sur ce bassin versant date de 2009 ce qui conduit à une certaine réactualisation, notamment à l'aune de l'ensemble des efforts qui ont été consentis par les collectivités pour l'amélioration du ruisseau Billeron. Une consultation devrait être lancée au cours de l'année 2023, afin qu'un bureau d'études réalise cette prestation.

Cette étude aura deux objectifs majeurs :

- faire le bilan de l'état environnemental général du bassin versant et mettre en évidence ses forces et ses faiblesses.
- disposer d'un véritable modèle hydraulique afin d'anticiper au mieux les potentielles inondations du Billeron. Aujourd'hui, aucun modèle hydraulique existe alors que certaines zones du Billeron peuvent être sujettes à des inondations, notamment sur la commune de Maizières-lès-Metz.

Dans le cadre d'actions plus lourdes et soumises à autorisations, une action de curage sur le Billeron à hauteur du centre commercial Leclerc semble nécessaire. En effet, cette partie se trouve à l'aval du ruisseau et dispose d'une très faible pente (moins d'un mm au mètre). Cela entraîne une forte sédimentation qui envase le ruisseau. Le dernier curage a été réalisé il y a un peu plus d'une quinzaine d'années et au vu du contexte, il semble important de libérer un peu le fond du ruisseau afin de se prévenir d'inondations éventuelles.

Afin, de pouvoir gagner du temps le Syndicat souhaitait instruire une procédure qui aurait permis de bénéficier d'un temps d'instruction plus court, sur un linéaire inférieur ou égal à 100 mètres linéaires. Simon RAJECKI précise à ce sujet qu'il n'est malheureusement plus possible de mettre en place cette procédure simplifiée, celle-ci ayant été rapportée.

Concomitamment, il semble opportun de prendre l'attache de la DDT et de VNF, afin qu'ils entretiennent leurs ouvrages respectifs à savoir le passage sous l'autoroute A31 pour la DDT et le siphon du canal pour VNF. En effet ces ouvrages commencent à s'envaser de manière importante et il faut donc intervenir afin d'en assurer l'entretien.

A ce stade, il est important de souligner un point, longtemps un peu oublié, mais qui était inscrit dans le précédent plan de renaturation : la communication sur le cours d'eau et sur les actions du syndicat.

Dans le but de pouvoir disposer d'une véritable interface avec les riverains, il est utile de créer un site internet dédié au syndicat. Il permettra de diffuser des documents et des informations concernant les actions mises en place. Simon RAJECKI doit se renseigner sur la possibilité d'inscrire le Syndicat dans le dispositif « campagnol », proposé par l'association des maires ruraux de France, qui lui permettrait de disposer gracieusement d'un site internet.

Grâce à la création du site internet et afin d'aider les propriétaires riverains dans la gestion des ruisseaux sur leurs parcelles, des fiches d'aides aux bonnes pratiques seront mises en ligne. Ces fiches vont dans un premier temps, récapituler les droits et devoirs qu'ont les riverains mais également les informer sur les généralités autour de cours d'eau (bassin versant, gestion courante...)

Dépenses d'investissement :

L'équilibre de la section d'investissement devrait s'établir à **179 834,30 euros**.

Ce niveau de dépenses d'investissement correspond :

- au remboursement du capital la dette pour 89 245 euros ;
- à l'inscription du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 54 589,30 euros.

- aux frais de constitution d'un plan pluriannuel de travaux (PPT) pour 30 000 euros destiné à mettre en place un échéancier de travaux pluriannuel. Ce plan devrait déboucher dans les prochaines années sur des travaux sur l'ensemble des 15 kilomètres de linéaire du Billeron. Des frais d'insertion d'annonces de marchés publics sont prévus à hauteur de 1 000 euros.
- A la plantation d'arbres prévue à hauteur de 5 000 euros.

#### Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement proviennent principalement du virement de la section de fonctionnement qui s'élèverait à 94 227 euros, de l'affectation de 54 589,30 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de la dotation aux amortissements qui se monte à 31 018 euros.

#### Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 371 356.19 euros. Elles s'articulent pour une part autour de l'entretien du cours d'eau et pour une autre part autour des charges financières et des charges liées à la gestion du syndicat.

Ainsi, 5 122 euros seront inscrits au niveau du remboursement de charges 2022 à opérer auprès du Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin dans le cadre de la convention de mise à disposition d'un technicien rivières, 9 570 euros seront consacrés aux éléments de rémunération du personnel et 17 900 euros seront alloués aux indemnités des élus. Les intérêts de la dette sont prévus à hauteur de 5 193,19 euros et les primes d'assurances autour de 2 500 euros. 31 018 euros sont inscrits en provisions d'amortissement.

Il est envisagé d'inscrire 200 000 euros pour l'entretien du ruisseau.

Il est également souhaitable de confier une prestation de fourniture et pose d'un filet visant à retenir les encombrants dans le lit du ruisseau au niveau de l'ouvrage de rétention en amont de la D112F, couplée d'une prestation d'enlèvement périodique des embâcles et déchets divers, pour un montant qui pourrait avoisiner 6 000 euros. Cette installation a une valeur de test car elle permettra de juger de la pertinence ou non de ce type de dispositif, permettant de limiter, dans une démarche préventive, l'accumulation d'encombrants dans le lit du ruisseau et notamment dans ses parties souterraines. Cela permettra de réduire le risque inondation tout en limitant aussi les frais liés à l'entretien des ouvrages souterrains (passage de routes, du corridor ferré Metz-Luxembourg, de l'A31 ou encore du CAMIFEMO).

#### Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Le Syndicat ne dispose pas de personnel propre. Il est rappelé aux membres du Comité que des fonctions de secrétariat sont assurées par du personnel de la Commune où siège le Syndicat et ce dans le cadre des activités accessoires, conformément à la circulaire n°2007-658 du 02 mai 2007.

#### Recettes de fonctionnement :

Les recettes prévisionnelles, égales aux dépenses sont composées de la participation des EPCI membres qui se porteraient à 193 200 euros environ et du solde du résultat excédentaire de la section de fonctionnement (178 348,35 euros).

La lecture du rapport d'orientations budgétaires achevé, Monsieur le Président cède la parole aux délégués présents.

Monsieur Jacques WEINBERG demande où en est le rapprochement avec les représentants de l'Eurométropole de Metz pour la validation des statuts et pour le règlement de leur participation financière de l'exercice passé.

M. LEONARD rappelle qu'un courrier a été adressé le 11 avril 2022 à l'Eurométropole de Metz, auxquels les projets de statuts du SM BILLERON actant de son intégration dans le Syndicat étaient joints. Malgré

relances, à ce jour, l'Eurométropole de Metz ne s'est pas positionnée sur le sujet. Sa participation financière pour 2022 n'a donc pas été sollicitée, faute de retour de ses instances décisionnelles sur la question des statuts. Résiduelle, la contribution de l'Eurométropole de Metz n'a pas mis en difficulté les réalisations du Syndicat sur l'exercice passé. M. Léonard indique néanmoins qu'il va réactiver ce dossier afin d'obtenir une réponse sur l'entrée effective de l'Eurométropole de Metz dans le Syndicat. La question de sa représentation sera également à l'ordre du jour.

A la suite de ces interventions, le conseil syndical prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

**Fin de la séance 18h25**

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Léonard', written over a horizontal line.

Maurice LEONARD

La Secrétaire de séance,

Marie-Laure MIZON

